



## Documents à fournir

Pays : **Chine**

Visa Affaires

- Le **passport original** qui devra comporter au moins deux pages entièrement vierges de toute inscription, ayant une validité d'au moins six mois après le dernier jour de validité du Visa accordé.
- Une copie de la **double page de données du passeport**

**Remarque** : pour obtenir un Visa multi-entrée valable six mois, la validité du passeport doit être d'au moins neuf mois. Pour obtenir le Visa multi-entrée valable un an, la validité du passeport doit être d'au moins quinze mois.

- Un **formulaire de demande de Visa** complété EN LIGNE via le site [Visa for China](#)

**OU** → nous pouvons nous charger de remplir le formulaire en ligne via le site du consulat chinois. Pour ce faire, merci de remplir le questionnaire en cliquant sur le lien suivant : [Formulaire Visa Chine VTI](#).

- Une photo d'identité COULEUR** (sans porter de vêtement blanc, sans lunettes, sans boucle d'oreille ni piercing, visage dégagé, récente de moins de six mois), sur fond blanc ou gris clair, conforme aux directives consulaires (cliquer [ici](#) pour consulter les directives).
- Une Lettre d'invitation** signée et tamponnée contenant toutes les mentions suivantes :
  - les informations du demandeur (nom, prénom, sexe, date de naissance, numéro de passeport...),
  - les informations de la visite prévue (le but, la date d'arrivée et de départ, lieux à visiter),
  - les relations entre le demandeur et l'entité de l'invitation,
  - la prise en charge des frais et rapatriement,
  - les informations de l'entité d'invitation (le nom, le numéro de téléphone, l'adresse, email),
  - le type et le nombre d'entrées souhaités pour le visa sollicité,

ou vous pouvez obtenir une invitation officielle des autorités chinoises.

- Pour le dépôt de dossier sur Lyon, Marseille et Strasbourg : une **Lettre de mission** de votre entreprise signée et tamponnée contenant les mêmes informations que la lettre d'invitation
- Pour tout européen autre que Français une **attestation employeur** et un **justificatif de domicile**
- Pour tout étranger NON européen, une **attestation employeur**, l'original du **titre de séjour** valable 6 mois après la date de retour
- Pour les ressortissants du Maghreb et du Moyen Orient, il faut présenter une **lettre d'invitation** officielle originale. Le délai de traitement par l'ambassade est de 8 jours ouvrés minimum. Aucune urgence possible.
- Pour les voyageurs ayant voyagé en Turquie, Pakistan, Irak, Syrie, Afghanistan (tampons/visas dans le passeport), joindre une **attestation** datée et signée (sur lettre en-tête de votre société) précisant les dates de séjour (entrée/sortie) et le motif du déplacement.